

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée

Commission Thématique N°1 « gestion et protection de la ressource en eau souterraine »

Compte rendu de la réunion du 25 février 2005

Étaient présents :

M. Jean AVRONSART, Maire de Wancourt
M. Paul CAULIER, SIDEN France
M. Michel CAVENAILE, Communauté de Communes OSARTIS
M. René CHRZAN, Conserverie BPL
M. André COURTECUISSÉ, Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais
Mme Delphine DECUF, Conseil Général du Pas-de-Calais
M. Henri DELAMBRE, Comité Sensée Environnement, Mouvement National de Lutte pour l'Environnement
M. Michel DELMOTTE, Maire de Boisieux-saint-Marc
M. Pierre DEMAREST, Compagnie Générale des Eaux
M. Bernard DHENRY, association Trinquise Environnement
M. Gérard DUE, Président de la Commission Thématique N° 1, Maire de Croisilles, Président de la Communauté de Communes du sud-Arrageois
M. Fernand DUMONT, Conseiller Général du Pas-de-Calais
M. Régis DURIEZ, association « les amis de la Vallée du Trinquise »
M. Michel FICHEUX, Maire d'Achiet-le-Grand, Président du Syndicat des propriétaires agricoles exploitants et ruraux du Pas-de-Calais
M. Jean-Matthieu FONTAINE, Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux (SIRA)
M. Patrice FOURDRINOY, DDAF 62, MISE 62
M. Gustave HERBO, Président du Comité Sensée Environnement, Mouvement National de Lutte pour l'Environnement
M. Jean LEVEQUE, Comité Sensée Environnement, Mouvement National de Lutte pour l'Environnement
M. Fabien MARTIN, Direction Régionale de l'Environnement Nord - Pas-de-Calais
M. Arnold NORMAND, Maire de Roeux
M. Marcelin PETIT, Président du Comité Trinquise Environnement
M. Gilles POULAIN, Président de la Commission Thématique N°2, Maire de Brunémont
M. Daniel QUENSON, président du SIVAL, adjoint au maire de Roeux
M. Daniel TABARY, Maire de Fremicourt
Mlle Aurélie THIBAULT, SCOT du Douaisis
M. Fabrice THIEBAUT, Institution Interdépartementale Nord - Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée
Mme Karine VALLEE, Agence de l'Eau Artois-Picardie

Absents, excusés :

Mme Dorine ALLART, Conseil Général du Pas-de-Calais
Mme Géraldine AUBERT, Agence de l'Eau Artois-Picardie
M. Jean-Paul BOUSSEMARD, Maire de Noreuil
Mme Renée COMELLI, Maire de PELVES
M. Jean-Jacques COTTEL, Conseiller Général du Pas-de-Calais
M. Félix DACQUET, Président du SIVOM de la Vallée du Cojeul
M. Patrick DELEBECQUE, DDE 59

M. Michel HENNEBICQ, Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Pas-de-Calais
M. Baptiste LEGAY, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Pas-de-Calais, MISE 62
M. Jacques LENFANT, DDE 59
M. André LEPRINCE, Maire de Behagnies
M. Jean-Marie LOISEL, Service Navigation Nord - Pas-de-Calais, MISE 59
M. Stéphane PARMENTIER, Conseil Général du Nord

M. DUE ouvre la séance en remerciant les participants de leur présence.

M. THIEBAUT poursuit en présentant l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Le projet de champ captant de la CU d'Arras
2. Création d'un Comité de suivi des captages du bassin versant
3. Proposition d'une prochaine réunion : intervention de GABNOR / témoignage d'un agriculteur bio du bassin
4. Débat / Echange

1. Le projet de champ captant de la CU d'Arras

Généralités et avancement du projet

- * Le projet est porté par la CU d'ARRAS qui souhaite prélever 16000 m³ d'eau par jour sur le bassin versant de la Sensée grâce au raccordement à un forage existant, celui situé sur la commune de Pelves, et à la création de 6 forages situés dans la vallée du Trinquise et plus précisément sur le territoire des communes de Biache-Saint-Vaast, Vitry-en-Artois et Sailly-en-Ostrevant.
- * La mise en exploitation des forages est prévue pour 2007.
- * La consultation administrative s'est déroulée du 7 mai au 7 juin 2004.
- * L'enquête publique s'est déroulée du 15 novembre au 17 décembre 2004.
- * Le commissaire enquêteur a remis son rapport le 26 janvier 2005 aux communes et à la préfecture. L'ensemble du dossier a été transmis au Conseil Départemental d'Hygiène pour avis. Sera ensuite sollicité le Comité Supérieur d'Hygiène Publique de France, et pour finir le préfet.

Ce projet soulève de nombreuses questions et craintes aussi bien de la part des élus locaux que de la population et des associations qui la représentent.

Les craintes majeures sont les suivantes :

- o Diminution locale et générale importante du niveau de la nappe, entraînant la disparition des zones humides, l'assèchement des marais et du cours d'eau, la perturbation des activités de loisirs (pêche, chasse aux gibiers d'eau) et des mouvements de terrain entraînant la fissuration d'habitation ;
- o Diminution qualitative et quantitative de la ressource en eau pour les générations futures.

Ces craintes sont d'autant plus fortes étant donné :

- Les désordres qui surviennent dans d'autres secteurs du bassin versant (BOUCHAIN) et dans des pays voisins, en Belgique par exemple ;
- Le manque de connaissance des impacts des prélèvements au niveau local et à l'échelle du bassin ;
- La baisse locale très marquée du niveau des eaux superficielles constatée en 2004 sur le secteur des communes de Vitry-en-Artois et Biache-saint-Vaast, de plus d'un mètre pour certains étangs ;
- La baisse générale sur l'ensemble du réseau hydrographique du bassin alors que les pompages n'ont pas encore démarré.

Bilan des avis sur le projet

Les élus locaux, les usagers de l'eau, les agriculteurs, les associations de défense de l'environnement (MNLE, Trinquise Environnement, les Verts de l'Artois-Ternois, Nord Nature, ...) et l'Institution se sont exprimés sur ce projet : dans l'ensemble l'avis est très réservé, voire défavorable.

Engagements et mesures compensatoires proposés par la CU d'Arras

- Maintenir le niveau des zones humides et des étangs pour pérenniser la dénitrification naturelle par la tourbe, en mettant en place un système de mesures du niveau et en réalimentant en eau de nappe en cas de sécheresse ;
- Mettre en place un suivi agronomique sur les périmètres de protection, et adapter à la vulnérabilité de la nappe les plans d'épandage ;
- Réaliser un modèle hydrodynamique et hydrochimique du champ captant utilisé comme outil de décision pour adapter l'exploitation du champ captant ;
- Densifier le réseau de piézomètres pour un meilleur contrôle des paramètres physico-chimiques (nitrates, ammonium, chlorures) ;
- Mettre un terme à l'exploitation des bâtiments d'élevage porcin (voie amiable ou expropriation) ;
- Sur la commune de Biache-saint-Vaast, supprimer l'ancienne décharge communale et réaliser l'assainissement de la cité des Crêtes ;
- Boiser et remettre en prairie un secteur de forte vulnérabilité sur le plan hydrogéologique ;
- Réaliser des prélèvements progressifs ;
- Instrumenter le système d'assainissement autoroutier de l'A26 en vue d'évaluer l'impact des rejets sur l'aquifère ;
- Mettre en place un plan d'intervention spécifique afin de gérer un déversement accidentel de produits polluants ;
- Mettre en place un comité de suivi ;
- Etablir un état des lieux initial, « constat zéro » d'avant pompage.

Ce que veulent :

- Les élus de l'Institution : attendre les résultats de l'Etude Hydraulique Globale qui doit permettre d'améliorer les connaissances sur les impacts de l'ensemble des prélèvements sur la ressource en eau et les milieux aquatiques.
- Les élus locaux, les associations, les usagers de l'eau et la population :
 - o Des garanties : - qu'il n'y aura pas de désordres, de dégâts sur les habitations,
 - du maintien des niveaux des eaux superficielles,
 - d'indemnisations pour les sinistrés,
 - sur le devenir de l'eau prélevée (lavage de véhicule).
 - o La réduction des volumes prélevés ;
 - o Une meilleure maîtrise de l'utilisation de l'eau (particulier, industries,...) ;
 - o La recherche d'autres secteurs moins sensibles.

Principaux propos retenus

M. Marcelin PETIT résume brièvement les conclusions du commissaire enquêteur, qui a donné un avis défavorable au projet, précisant qu'il convenait d'attendre les résultats de l'étude hydraulique menée par l'Institution. Il ajoute que l'étude coûte cher, près de 700 000 €, qu'une telle étude n'a jamais été réalisée auparavant et qu'il serait raisonnable d'attendre ses conclusions. Il évoque ensuite des articles de presse qui relatent de désordres engendrés par des captages d'eau souterraine situés trop près des habitations.

M. Paul CAULIER affirme qu'on ne peut comparer la situation avec d'autres secteurs, les contextes hydrogéologiques étant différents. Il signale qu'une étude hydraulique et hydrogéologique a déjà été réalisée sur le territoire, en 1985 par ANTEA.

M. Fabien MARTIN indique que l'alimentation en eau de la population étant prioritaire, le SAGE ne peut interdire les prélèvements sur son périmètre et le partage de l'eau. Ceci est contraire à la loi sur l'eau qui définit l'eau comme un bien commun. Dans le cas de difficulté avec la ressource en eau, le SAGE peut alors avoir un regard sur sa gestion et demander une gestion raisonnable de cette ressource.

M. Marcelin PETIT ajoute que le projet menace la pérennité des zones naturelles de la Vallée de la Sensée. Malgré les efforts de la CU d'Arras, les espèces floristiques et faunistiques seront menacées de disparition. Il signale également que le dossier fait par d'une consommation d'eau quotidienne par habitant de 240 litres, alors que selon lui la consommation normale est de 140 litres. En se basant sur 240 l/jour/hab, le volume par conséquent nécessaire pour alimenter la population est trop élevé (16000 m³/jour).

M. Gérard DUE signale que l'eau est maintenant une préoccupation majeure pour tous et que l'intérêt du SAGE est d'avoir un regard sur la gestion de la ressource en eau.

2. Création d'un Comité de suivi des captages du bassin versant

M. Fabrice THIEBAUT rappelle que les captages sont nombreux sur le territoire (146 forages), propos illustrés par une carte de 2002 localisant les forages sur l'ensemble du périmètre destinés à l'alimentation en eau potable (75), à l'agriculture (58) et aux industries (13). Il rappelle également que 15 000m³/jour sont prélevés et destinés à la région de Valenciennes, que les captages situés dans la région d'Arleux vont prélever à terme 15 000m³/jour et que le projet de la CU d'Arras prévoyait un prélèvement quotidien de 16 000m³.

Il indique ensuite qu'au vu du nombre important de captages et des projets de champ captant, l'association MNLE a saisi le préfet pour que puisse se créer un comité de suivi des captages. La réponse donnée à cette sollicitation est de créer ce comité dans le cadre du SAGE. Son rôle serait de suivre de manière plus approfondie que la commission les prélèvements sur le périmètre du SAGE.

M. Patrice FOURDRINOY avance que l'enjeu du comité de suivi est de trouver une limite d'exploitation, en prenant en compte tous les usages. La moitié des captages vont fermer prochainement, il s'agit donc de trouver des solutions, des compromis dans les 2 à 3 années à venir. Il ajoute que l'enjeu est également de préserver la ressource en évitant les pollutions. Le comité de suivi doit permettre d'améliorer les connaissances et doit être un outil pour préparer l'avenir.

M. Fabien MARTIN souligne qu'il est important d'avoir au sein du comité de suivi des gens qui ont envie de faire avancer les choses. Le SAGE Sensée ne doit pas interdire, mais doit donner des indications de gestion de la ressource, trouver les compromis, les possibilités d'utiliser par exemple d'autres ressources pour les industries, envisager des alternatives pour satisfaire les besoins, exploiter des solutions telle que la gestion en interne de l'eau effectuée par des industries permettant le recyclage de 75% de l'eau.

M. Gérard DUE revient sur le projet de la CU d'Arras en signalant qu'elle va en contrepartie apporter beaucoup pour le bassin en termes de moyens humains, techniques et logistiques. Il ajoute que de nombreuses personnes du bassin de la Sensée ont une activité professionnelle sur le territoire de la Communauté Urbaine et qu'ils consomment de l'eau là-bas.

M. Michel FICHEUX avertit que le problème de la CU d'Arras va rejaillir sur le Syndicat de distribution d'eau qu'il préside, qui va devoir alimenter d'autres communes.

M. Arnold Normand soulève le fait qu'il n'y a eu qu'un seul hydrogéologue sur le projet de la CUA et donc un seul rapport, ce qui lui paraît peu vu l'ampleur du projet.

M. Jean AVRONSARD signale que ce n'est pas seulement la ville d'Arras qui serait alimentée mais également les communes adhérentes à la Communauté Urbaine dont quelques unes font partie du périmètre du SAGE de la Sensée.

M. Michel FICHEUX indique qu'il souhaite intégrer le comité de suivi. Il ajoute qu'il conviendrait de faire plus de captages collectifs et moins d'individuels, leur protection serait plus aisée.

M. Gilles POULAIN signale que la mise en place d'un comité de suivi des captages est impérative, étant donné l'absence d'un tel comité pour suivre le champ captant d'Arleux.

Concernant le champ captant d'Arleux, M. Paul CAULIER signale qu'une enquête publique a eu lieu, un dossier a été présenté et accepté. Le SIDEN n'a rien à cacher, les études et tout autre élément présentant un intérêt sont disponibles. Il ajoute que des piézomètres ont été installés et font l'objet de mesures par un bureau d'études.

Les membres du comité de suivi désignés lors de cette réunion sont les suivants :

- Mme Dorine ALLART, Conseil Général du Pas-de-Calais
- Mme Karine VALLEE, Agence de l'eau Artois - Picardie
- M. Jean AVRONSART, CUARRAS
- M. Paul CAULIER, SIDEN
- M. Jean-Jacques COTTEL, Conseiller Général du Pas-de-Calais
- M. Edouard COURTECUISSÉ, Chambre d'agriculture du Pas-de-Calais
- M. Michel DELMOTTE, SIVOM Vallée du Cojeul
- M. Bernard DHENRY, Comité Trinquise Environnement
- M. Gustave HERBO, MNLE
- M. CAVENAILE, Communauté de Communes OSARTIS
- M. Pierre DEMAREST, Compagnie Générale des Eaux
- M. Michel FICHEUX, président du SIA
- M. Gilles POULAIN, SIRA
- M. Patrice FOURDRINOY, DDAF/ MISE 62
- M. Fabien MARTIN, DIREN
- M. QUENSON, SIVAL
- M. Jacques-Yves CAOUS, BRGM
- M. Gérard DUE, président du comité

4. Proposition d'une prochaine réunion :

« intervention de GABNOR / témoignage d'un agriculteur bio du bassin »

M. Fabrice THIEBAUT évoque le thème qui pourrait être abordé lors de la prochaine réunion : les impacts de l'agriculture bio sur la qualité de l'eau souterraine, avec l'intervention de GABNOR et le témoignage d'un agriculteur bio du bassin versant de la Sensée. Il présente ensuite le déroulement de cette réunion :

- Présentation des diaporamas GABNOR
 - o Présentation de GABNOR et du contexte de l'étude
 - o Impacts de l'agriculture biologique sur la qualité de l'eau
 - o Une agriculture respectueuse de la qualité de l'eau...illustration par des exemples (Munich, Vittel, Houille Moulle, SAGE III Nappe Rhin)
 - o Perspectives d'actions en région Nord - Pas-de-Calais
 - o Perspectives d'actions sur le territoire des SAGE (à développer avec les membres des commissions)
- Témoignage d'un agriculteur bio situé sur le territoire du SAGE

Cette suggestion n'appelant pas de remarques particulières, elle est adoptée par les membres de la Commission.